Vous vous déplacez au quotidien en trottinette, où en êtes-vous avec les règles de sécurité?

Comment rouler en sécurité en trottinette ?

Qu'est ce qui est obligatoire ?

- ☐ **1** **Feux de position avant et arrière** (équip. obligatoire)
- ☐ **2** **Dispositifs réfléchissants latéraux et arrière** (équip. obligatoire)
- ☐ **3** **Système de freinage** (équip. obligatoire)
- ☐ **4** **Avertisseur sonore** (équip. obligatoire)
- ☐ **5** **Vêtement réfléchissant**
  - ● *port obligatoire la nuit ou si la visibilité réduite,*
  - ● *port obligatoire de jour comme de nuit sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/ h**
  - ● *port recommandé et le reste du temps*
- ☐ **5** **Casque**
  - ● *port obligatoire sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/ h (lorsqu'on a le droit d'y rouler)*
  - ● *port recommandé dans tous les cas*
- ☐ **6** **Rouler éclairage allumé**
  - ● *obligatoire de jour comme de nuit sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/ h (lorsqu'on a le droit d'y rouler)*
  - ● *obligatoire la nuit ou si la visibilité réduite*
- ☐ **7** **Assurance** > *obligatoire : au minimum un contrat responsabilité civile*

Sur ma trottinette j'ai le droit de...

... emmener un ami
faux > *il est interdit de transporter un passager, amende de 135€*

... écouter de la musique avec un casque audio ou des écouteurs
faux > *c'est interdit, amende de 135€*

... rouler à plus de 25km/h
faux > *la vitesse est limitée à 25 km/h. amende de 1500€*

... rouler sur les trottoirs
faux > *non en agglomération la circulation est autorisée sur les pistes/ bandes cyclables et sur toutes voies limitées à 50km/h, amende de 135€*

vrai *(exceptionnellement) > dans certains cas si autorisation de la mairie. La vitesse est alors limitée à 6 km/h*

... rouler sur la route hors agglomération
faux > *hors agglomération, la circulation des trottinettes est interdite, sauf sur les voies vertes et les pistes cyclables*

vrai *(exceptionnellement) > l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation peut autoriser la circulation sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/ h*

14 ans
c'est l'âge minimum pour conduire une trottinette électrique.
(depuis sept. 2023)

à vélo CHATELLERAULT
DÉCEMBRE 2023
a-velo-chatellerault.org

En trottinette vous êtes vulnérables

PHOTO DE VEK LABS SUR UNSPLASH

Les personnes qui circulent en trottinette (EDPm) sont parmi les usagers les plus exposés aux risques d'accidents.

42 personnes circulant sur des EDPm* sont décédées depuis un an en France,
soit +24 % par rapport aux 12 mois précédents.

En France en 2022 : les cyclistes et utilisateurs d'EDPM représentaient 8 % de la mortalité et 20 % des blessés graves.

OCT. 2023, SOURCE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, *EDPM : ENGINS DE DÉPLACEMENTS PARTICULIER MOTORISÉS (TROTTINETTES, GIROROUES...

En trottinette vous êtes vulnérables

PHOTO DE RYOJI IWATA SUR UNSPLASH

Respectez les règles d'éclairage et de sécurité

En trottinette vous êtes vulnérables

PHOTO DE VEK LABS SUR UNSPLASH

Respectez les règles d'éclairage et de sécurité